

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1584

27 juin 2008

SOMMAIRE

Abelson Investments S.A.	75994	MCT Berlin Eins S.A.	75993
AB (Holdings) 1 S.à r.l.	76009	MCT Berlin Residential S.C.A.	75987
Aleris Global Luxembourg S.à r.l.	75993	MCT Berlin Residential S.C.A.	75986
Auditia S.A.	76007	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	75990
Avrofi S.à r.l.	76000	Metercarré S.à r.l.	76003
BAEK SICAV	75994	MinFin S.A.	75986
Bellini S.A.	75990	Nifrac Finance S.A.	76015
Caragana S.A.	76015	Nouricia S.A.	76002
Car Line S.A.	76001	OCM Luxembourg Real Estate Invest- ments S.à r.l.	76028
Clas Invest S.A.	76001	Onestoplanguage S. à r.l.	76005
Cliffs International Lux IV	75989	Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l.	75992
Cycle Operation SPF S.A.	75992	Participations et Investissements Miné- raux	75988
Diffusion Funéraire Luxembourgeoise S.A.	76016	Recyclinvest SA	75995
European University Foundation - Campus Europae	76008	Roc Invest S.A.	75995
Farell Finance SPF S.A.	75991	Sabayon Financière S.A.	75991
FCT Electronics Europe S.à r.l.	75993	Scaht Architecture & Développement S.A.	76016
Ferli Invest S.A.	75994	SWXII	76029
Ferna S.A.	75991	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	75988
Gia Abanico S.à r.l.	75992	Ter-Invest S.A.	75999
GWM Alternative Investments	76008	Three Management Benetti S.e.c.s.	76004
Haek Sicav	75993	UBS ETF Advisory Holding S.A.	75995
HCEPP Luxembourg Czech Republic IV S.à r.l.	75999	UBS (Lux) Sicav 2	75986
Hexagone S.à r.l.	76016	U-C Consulting Luxembourg S.A.	75988
Immobilier Albert 1er S.A.	75989	United Luxembourg Investments S.à r.l.	76002
Intourist S.A.	76028	UTM (United Trade Management)	76002
Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	76032	Valensole S.A.	76031
Jerren International Holding S.à r.l.	76006	VPM S.A.	75989
KINETIKA Luxembourg S.à r.l.	76028	W.W. Big Safe S.A.	75988
Koan S.à r.l.	76029	W.W. Big Safe S.A.	75987
Likipi Holding S.A.	76032	W.W. Big Safe S.A.	75987
LVSC S.à r.l.	75994	W.W. Big Safe S.A.	75987
Lynch Invest S.A.	75990	W.W. Big Safe S.A.	75987
Marlin Lux S.A.	76009		

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 février 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration

- M. Aloyse Hemmen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Thomas Rose, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- M. Dirk Spiegel, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Gerhard Fusenig, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Gilbert Schintgen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour UBS (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008073208/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

MinFin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 37.390.

Suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire, datée du 25 mai 2007, le commissaire HRT Révision Sàrl est une société anonyme. Sa dénomination est la suivante: H.R.T. Révision S.A.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073296/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.741.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2008073810/7941/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02972. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

W.W. Big Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 69.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.W. BIG SAFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073816/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00206. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

W.W. Big Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 69.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.W. BIG SAFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073817/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00205. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

W.W. Big Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 69.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.W. BIG SAFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073818/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00204. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.741.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2008073809/7941/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02974. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080083314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taihan Global Luxembourg Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008073813/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00211. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

W.W. Big Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 69.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.W. BIG SAFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073814/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00207. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

U-C Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 73.911.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008074088/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02312. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire datée du 25 mai 2007, le commissaire est une société anonyme. Sa dénomination est la suivante: H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073308/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

VPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 72.619.

Auszug des Beschlusses der Aktionäre vom 28. Februar 2008

Die Aktionäre entscheiden, Herrn Herbert Hery, wohnhaft in D-67126 Hochdorf - Assenheim, Im Krückel, 10, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu beauftragen.

Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift von Herrn Herbert Hery oder der gemeinsamen Unterschrift von Herrn Herbert Hery und eines anderen Verwaltungsratsmitglieds.

Luxemburg, den 28. Februar 2008.

Für die Gesellschaft

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Unterschrift

Référence de publication: 2008073317/510/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.821.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.195.

Par résolutions prises en date du 06 mai 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Daniel P. Hayes, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, 44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Michael J. Morris, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, 44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073314/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.382.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008

- Le siège de la société est transféré au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2012:

* Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ, John SEIL et Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073497/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Bellini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.730.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 22 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats d'Administrateurs de M. Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET et de M. Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008073295/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.571.

—
Par résolutions signées en date du 30 avril 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Klaus Thalheimer, avec adresse au 15, Am Kirchberg, 60431 Francfort, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.
- nomination de Hilko Schomerus, avec adresse professionnelle au 75, Neue Mainzer Strasse, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Référence de publication: 2008073303/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Lynch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.683.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de M. Luc VERELST,
L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
La société ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.252
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008073508/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Farell Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: M. Luc VERELST,
L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073507/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01756. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de M. Luc VERELST,
L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
La société ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.252
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073509/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01760. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ferna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: M. Luc VERELST,
L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073510/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01761. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Cycle Operation SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.544.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: M. Luc VERELST,

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073511/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Parkridge Retail Warehousing Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.322.

—
Il résulte d'un contrat de vente daté du 21 avril 2008 conclu entre Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.350 et Monsieur Luis Urtiaga, résidant au 61 4-1a Carrer dels cavallers, 28034 Barcelone, Espagne que 3.125 parts sociales ordinaires de la Société ont été vendues à Monsieur Luis Urtiaga.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073363/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Gia Abanico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

—
EXTRAIT

Monsieur Grégory RENAULD, résident 24, rue de Lessy, F-57160 CHATEL-ST-GERMAIN est nommé gérant technique de la SARL GIA ABANICO.

Il engagera la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

GIA ABANICO SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008073520/514/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Proservices Management S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008073807/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01786. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

FCT Electronics Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.004.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073808/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02147. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT Berlin Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.377.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

MCT BERLIN EINS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073811/7941/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02971. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Haek Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 122.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008073824/2112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01086. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

BAEK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 127.242.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008073826/2112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01089. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 115.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008073832/6407/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03162. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Ferli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.438.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073804/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01039. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Abelson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 131.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008074135/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08826. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

UBS ETF Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 15 mai 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich
- M. Albert Gnad, Brunniggässlein 12/Dufourstrasse 36, CH-4051 Basel
- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Frank Müsel, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009
- M. Christian Gast, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Mandat non renouvelé

- M. Gerhard Fusenig

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

*Pour UBS ETF Advisory Holding S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2008073211/1360/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Roc Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 63, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 86.026.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 octobre 2007:

- 1) Est révoqué avec effet immédiat comme commissaire aux comptes Monsieur BONNET Pascal, demeurant professionnellement à L-8077 BERTRANGE, 83, rue de Luxembourg.
- 2) Est nommé avec effet immédiat comme commissaire aux comptes Monsieur STREVELER Pit, né le 18 juin 1952 à Ettelbruck, demeurant à L-7570 MERSCH, 90, rue Nic Welter. Le mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2007.

TICHIT Pascal.

Référence de publication: 2008073214/670/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Recyclinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.146.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- CRONDALL HOLDING SA, une société gouvernée par les lois de la République de Panama avec siège social situé à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama et

2.- Monsieur Paul Bouquet, administrateur de sociétés, domicilié à Ashford Middlesex, 4 Clifford Grove, UK-TW15 2JT

tous deux ici représentés par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg.

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 6 mai 2008

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «RECYCLINVEST SA.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. CRONDALL HOLDING S.A., prénommée	309	30.900
2. Monsieur Paul BOUQUET, prénommé	1	100
TOTAUX	310	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- 1.- Monsieur Edgardo Eloy Diaz Falconet, juriste, demeurant à Residencial Altos de Cerro Viento, Casa 872, CL Circunvalación , Panama, République de Panama
- 2.- Monsieur Fernando Antonio Gil, employé, demeurant Calle 12 de Octubre y Avenida México, Edificio Costa Marina, Apto. 4-D, Panama, République de Panama
- 3.- Monsieur Paul Bouquet, expert comptable, demeurant à Ashford Middlesex, 4 Clifford Grove, UK-TW15 2JT

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014: Fidalpa S.A. avec siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. (RCS Luxembourg N ° B.114.321)

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/22973. — Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008074953/206/171.

(080084932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Ter-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.537.

—
*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2008 à 9.00 heures*

Délibérations

Après délibérations, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide:

1. Nomination de Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 ASSEL au mandat d'Administrateur délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle au sein de la société.

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

R.I.S. Cie S.A. représentée par son Administrateur délégué

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073242/8948/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02241. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

HCEPP Luxembourg Czech Republic IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.117.

—
Closing of the Liquidation

Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on May 27, 2008

By resolutions dated May 27, 2008, the sole shareholder of the Company resolved:

- to close the liquidation of the Company; and
- that the corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (or any other address to which such company would transfer its registered office).

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, June 4, 2008.

By virtue of a proxy given under private seal

Catherine Martougin

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2008

Par des résolutions prises en date du 27 mai 2008, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société; et
- que les livres et documents sociaux soient déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ou toute autre adresse à laquelle cette société transférerait son siège social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

En vertu d'une procuration sous seing privé

Catherine Martougin

Référence de publication: 2008075054/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03240. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Avrofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 122.581.

Contrat de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Alexandre BELLISARIO, employé privé, né à Moyeuve-Grande (France), le 12 février 1983, demeurant au 18, rue du Printemps à F-57535 Marange-Silvange,

ci après dénommé «le cédant»,

d'une part,

ET

Monsieur Cosimo BELLISARIO, employé privé, né à Marange-Silvange (France), le 30 septembre 1960, demeurant au 18, rue du Printemps à F-57535 Marange-Silvange,

ci après dénommé «le cessionnaire»,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AVROFI Sàrl, établie et ayant son siège social 19, rue de Hollerich à L-1741 Luxembourg à été constituée en date du 8 décembre 2006 par-devant le Notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à SANEM (Luxembourg), avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune.

La répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Alexandre BELLISARIO, détient les 100 parts sociales de 125,- EUR chacune pour un montant total de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

II A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. OBJET DE LA CESSION:

Le cédant est propriétaire de 100 parts sociales.

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Cosimo BELLISARIO, préqualifié, cessionnaire, la pleine propriété de ses 100 parts sociales (cent) lui appartenant de la société AVROFI Sàrl, préqualifiée.

Le cessionnaire sera subrogé dans les droits et obligations attachés aux actions cédées.

2. PRIX DU CONTRAT:

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 100 parts sociales pour un montant total de 1,- EUR.

Les parties ont fixé la valeur de leur participation en pleine connaissance de cause, et plus particulièrement suivant prix statuaire, partant renoncent tant pour eux-mêmes que pour leurs ayants droit à demander la résolution de la vente notamment pour erreur sur le prix.

Le prix sera acquitté dès la présente signature.

3. ENTREE EN JOUISSANCE:

L'entrée en jouissance est fixée au 18 décembre 2007 avec tous les droits y attachés aux actions (droit de vote, droit aux dividendes en cas de distribution de résultats ou en cas de liquidation ...).

4. DECLARATIONS GENERALES:

Les soussignés déclarent chacun en ce qui les concerne:

«qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions ni ne sont en état de cessation de paiement ou de déconfiture.»

5. FORMALITES DE PUBLICITE ET ENREGISTREMENT:

Le cessionnaire s'engage à accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les présentes seront dûment enregistrées dans la quinzaine de leurs signatures.

Les frais seront supportés par le cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2007, en autant d'exemplaires que de parties, outre les exemplaires destinés à l'enregistrement.

Alexandre BELLISARIO / Cosimo BELLISARIO

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008073217/1171/58.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02036. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Clas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.264.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2008 à 15.15 heures*

Délibérations

Après délibérations, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide:

1. Nomination de Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 ASSEL au mandat d'Administrateur délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle au sein de la société.

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

R.I.S. Cie S.A. représentée par son Administrateur délégué

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073246/8948/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02236. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Car Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.938.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2008 les décisions suivantes:

Démission d'un administrateur Monsieur Franky Mildenergr.

1. Nomination de deux administrateurs pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Madame Patrizia Bertoli-Fioravanzo, demeurant à 81, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange, administrateur;
- Monsieur Jacinto Da Silva Pereira, demeurant à 5, rte de Thionville, L-5771 Weiler-la-Tour, administrateur.

2. nomination d'un commissaire pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013:

- Nomination de Monsieur Franky Mildenergr, demeurant à 24, Op der Hobuch, L-5832 Fentange, commissaire.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Andréa Bettoli, demeurant à 5, rte de Thionville, L-5571 Weiler-la-Tour, administrateur délégué.
- Madame Patrizia Bertoli-Fioravanzo, demeurant à 81, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange, administrateur;
- Monsieur Jacinto Da Silva Pereira, demeurant à 5, rte de Thionville, L-5771 Weiler-la-Tour, administrateur.

Commissaire:

- Nomination de Monsieur Franky Mildenergr, demeurant à 24, Op der Hobuch, L-5832 Fentange, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008073516/8390/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

—
*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 mai 2008 à 10.00 heures*

Délibérations

Après délibérations, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide:

1. Nomination de Monsieur Serge ATLAN demeurant 17 rue de Luxembourg L-5402 ASSEL au mandat d'Administrateur délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle au sein de la société.

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

R.I.S. CIE S.A. représentée par son Administrateur délégué

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073248/8948/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02240. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

UTM (United Trade Management), Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 6, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 67.945.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 2 juin 2008 que Monsieur Marcel SCHAFFARCZYK, a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour M. SCHAFFARCZYK

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008073251/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

United Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 348.353.900,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.273.

—
Le bilan au 30 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008073839/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01291. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

M2 S.à r.l., Metercarré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.876.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Pia BERNARD, indépendante, demeurant à L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée Metercarré, S.à r.l., en abrégé M2, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.876,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 28 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 303 du 16 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 114 du 17 janvier 2006.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante déclare être seule associée de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, elle déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution avec effet au 30 avril 2008.

Que l'associée unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associée unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée avec effet au 30 avril 2008;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au du domicile de l'associée unique.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2008, LAC / 2008 / 19975. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008073268/202/44.

(080083137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Three Management Benetti S.e.c.s., Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.344.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé commandité et de l'associé commanditaire de la société en commandite simple THREE MANAGEMENT BENETTI S.E.C.S. en liquidation, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg B 114.344, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 948 du 15 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 6 septembre 2006, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1124 du 7 mai 2008,

ayant un capital social de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros), représenté par 1 (une) Part de Commandité, et 263.999 (deux cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts de Commanditaires, avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.00 heures par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Monsieur Aurélien LATOUCHE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Monsieur Selim SOUISSI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.
5. Divers.

III. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 mai 2008, après avoir entendu le rapport du liquidateur, avait nommé en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Wim De Naeyer, contrôleur de gestion, né le 23 octobre 1975 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, J.B. Dekeyzerstraat, 87.

Après avoir délibéré de l'Ordre du jour l'assemblée générale a adopté à l'unanimité de l'associé commanditaire et de l'associé commandité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation et donne par vote unanime décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions au liquidateur, Madame Angélique BENETTI, de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Monsieur Wim De NAEYER.

L'assemblée donne également décharge par vote unanime au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société en commandite simple THREE MANAGEMENT BENETTI S.E.C.S. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FEITLER - LATOUCHE - SOUISSI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2008, Relation GRE/2008/2275. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008073269/231/88.

(080083125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Onestoplanguage S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 28, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 123.857.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) Madame Judith CRITCHLEY-WILSON, professeur d'anglais, épouse de Dominic Critchley, née à Londres/Grande-Bretagne, le 10 septembre 1968, demeurant à F-57480 Kerling les Sierck, 1, rue Principale.

2) Madame Helen HASELOCK, employée privée, née à Withernsea/Grande-Bretagne, le 19 octobre 1964, demeurant à F-57480 Apach, 66, route de Belmach.

Lesquels comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ONESTOPLANGUAGE S. à r. l.", constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 2007, numéro 503, page 24142, et dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que les comparantes, en leurs qualités d'associés et de bénéficiaires économiques finaux de l'opération, ont décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Les comparantes déclarent qu'elles ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elles connaissent parfaitement la situation financière de celle-ci.

Les comparantes, en leurs qualités de liquidateurs, déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que les associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au domicile de la dame Judith CRITCHLEY-WILSON.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. CRITCHLEY-WILSON, H. HASELOCK, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2008. Relation: REM/2008/704. - Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juin 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008073271/8085/42.

(080083119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Jerren International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.449.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of April.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Jerzy Zdzislaw Maslankiewicz, with private address at Ul. Dzialkowa, 2C, 05-079 Okuniew, Poland

2. Mrs Renata Elzbieta Malecka, with private address at Ul. Konwalii, 7, 05-500 Piaseczno, Poland

both here represented by Mr Max MAYER, cleric, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal on December 6th, 2007.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of Jerren International Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 103.449,

put into liquidation by a deed of the undersigned notary on December 10, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 194 of January 24th, 2008

- that the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders approve the report of the Liquidation auditor-verifier tabled at the meeting, and approve the liquidation accounts and grant full and entire discharge to the liquidator and to the auditor-verifier, for the performance of their functions with regard for their mandates up to this date.

Third resolution

The shareholders decide that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Mr Jerzy Zdzislaw Maslankiewicz, avec adresse privée à Ul. Dzialkowa, 2C, 05-079 Okuniew, Pologne

2. Mrs Renata Elzbieta Malecka, avec adresse privée à Ul. Konwalii, 7, 05-500 Piaseczno, Pologne

les deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, clerc, demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé le 6 décembre 2007.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société Jerren International Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 103.449.

mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 194 du 24 janvier 2008

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent le rapport du Commissaire-Vérificateur soumis à l'Assemblée, et adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

Les associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15860. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008073272/206/55.

(080083104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Auditia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 89.500.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

M. Yvan SIBADE, employé privé, demeurant à L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme AUDITIA S.A., établie et ayant son siège à L-1159 Luxembourg, 6, rue d'Avalon, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.500, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1695 du 27 novembre 2002,

Qu'elle a été modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 779 du 24 juillet 2003,

Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) par action.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société AUDITIA S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération dissout la société AUDITIA S.A., avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'actionnaire unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, tel que représenté, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sibade, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 27 mai 2008, Relation: LAC/2008/21206. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008073274/241/48.

(080083114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

EUF-CE, European University Foundation - Campus Europae, Fondation.

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg G 190.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 avril 2008

Les fondateurs confirment, à l'unanimité, les nominations suivantes, à savoir:

- Professeur Maria Estela MIRANDA FAUSTINO DE MALAQUIAS PEREIRA demeurant au Av. Santo Antonio 11 3810-332 Aveiro, Portugal, au poste de Présidente de la Fondation et ce pour une durée indéterminée.

- Professeur Vaidotas VILIUNAS demeurant au 33-25, Asigalio street, LT-49148 Kaunas, Lituanie, au poste de Vice-Président de la Fondation et ce pour une durée indéterminée.

- Professeur Noël WEHLAN demeurant au 9, Meadowbrook, Castleconnell, Co - Limerick, Irlande, au poste de trésorier de la Fondation et ce pour une durée indéterminée.

- Professeur Giovanni PEGORETTI demeurant au 80, Via Milano, I-38100 Trento, Italie, au poste de trésorier de la Fondation et ce pour une durée indéterminée.

- Professeur Hans Christoph Julius EHMANN demeurant au 20, Süntelsteig, Zehlendorf, D-14163, Berlin, Allemagne, au poste de secrétaire-général de la Fondation. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPEAN UNIVERSITY FOUNDATION - CAMPUS EUROPAE, en abrégé EUF-CE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073283/780/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

GWM Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 103.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 30 mai 2008 à 10.00 heures

Résolution 5

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Sigieri Diaz della Vittoria Pallavicini, Andrea Nattino, Arturo Nattino, Giacomo Scribani Rossi et Moataz El-Sherif,

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009."

76009

Résolution 6

"L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008073537/3085/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Marlin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.597.

—
Assemblée générale ordinaire du 12/03/2008

L'an deux mille huit, le douze mars.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Gaston GRAAS, indépendant, demeurant 26, rue Jean Wilhelm, L-3883 Schiffange, de son poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur HEIDERSCHIED / Monsieur GRAAS / Monsieur BERTINELLI

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073286/7438/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02794. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth day of April,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", a company under the Laws of Jersey, having its registered office in St Helier, Ordnance Road, 31, Pier Road, registered at the Companies Registry of Jersey (Jersey), under number 99945,

represented here by Mr Jean FABER, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a proxy given under private seal on 10 April 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party required the notary to draw up the following document containing the memorandum and articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the party declares constituted hereby.

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

In particular, the company is authorised to issue debt or hybrid debt securities of any nature (public offerings excluded) and nominated in dollars of the United States of America.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The title of the company shall be "AB (Holdings) 1 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. The registered office of the company shall be established in Luxembourg.

Art. 5. The company shall be constituted for an unlimited period of time.
It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate share capital is fixed at twenty-one thousand dollars of the United States of America (USD 21,000.00), represented by two hundred ten (210) shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each.

The two hundred ten (210) shares have been subscribed by the sole partner "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", previously named.

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty-one thousand dollars of the United States of America (USD 21,000.00) is as of now freely available to the company, which the partner acknowledges to be the case.

Authorised share capital

The authorised share capital is fixed at ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.00), to raise the corporate share capital from twenty-one thousand dollars of the United States of America (USD 21,000.00) to ten million twenty-one thousand dollars of the United States of America (USD 10,021,000.00) by the creation and the issue of one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, with the same rights as those enjoyed by the shares extant.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Transactions involving the disposal of partner shares shall be documented by means of an authenticated document or a document signed privately. Such transactions shall be carried out in compliance with the corresponding statutory provisions.

Art. 8. The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company's property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company's object.

The general meeting of partners may decide to create two categories of managers (category A and category B); in this case, the company will be bound by the joint signatures of any A manager together with any B manager.

Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), but without prejudice to any indemnity to which a manager may otherwise be entitled, every manager, secretary or other officer of the company (other than any person - whether an officer or not - engaged by the company as auditor) shall be indemnified by the company against all costs, charges, losses and expenses incurred by him in the execution and/or discharge of his duties and/or the exercise of his powers and/or in relation thereto including any liability incurred by him in defending any civil or criminal proceedings in which judgement is given in his favour or in which he is acquitted or the proceedings are otherwise disposed of without any finding or admission of any material breach of duty on his part or in connection with any application in which the court grants him relief from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company.

The company may buy and maintain for every manager, secretary or other officer of the company insurance against any liability incurred by such manager, secretary or other officer in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or otherwise in connection with his duties, powers or office.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company ("société unipersonnelle") within the meaning of Article 179(2) of the Law as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the clauses concerning general meetings of partners shall not be applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

Art. 14. On the thirty-first of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to the statutory provisions and be bound thereby.

Transitional provision

The first financial year shall commence on the date of the company's constitution and end on the thirty-first of December two thousand and eight.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,750.00).

For registration purposes, the share capital is assessed in thirteen thousand two hundred seventy-two euro ninety cents (EUR 13,272.90).

Resolutions adopted by the sole partner

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

1.- The number of A managers is fixed at one.

Is appointed as A manager for an unlimited period:

Mr Julio BESTANI, company director, born in Buenos Aires (Argentina), on 18 March 1972, residing in AR-CP 1001 Buenos Aires, oficina 721, Piso 7mo, Leandro N. Alem 928,

2.- The number of B managers is fixed at two.

Are appointed as B managers for an unlimited period:

- Mr Jean FABER, "licencié en sciences économiques", born in Luxembourg, on 26 October 1960, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Miss Jeanne PIEK, private employee, born in Luxembourg, on 24 June 1961, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3.- The company is validly committed, in all circumstances, by the joint signatures of a manager A and a manager B.

Exceptionally, for urgency reasons, the sole shareholder empowers the B manager Mr Jean FABER, previously named, to individually sign the proxy required in order to represent the company in all acts necessary to incorporate companies in Brazil and/or to acquire quotas or shares from companies in Brazil, with powers to attend all general meetings including those aiming at amending articles of association, to represent the company in Brazil, in particular before any and all federal, state or municipal authorities, civil and /or commercial registries, notaries and revenue offices, in all lawsuits and before the Brazilian Central Bank; the text of said proxy, in English and in Portuguese, is annexed to this deed, signed "ne varietur" by the person representing the appearing party and the undersigned notary.

4.- The address of the company is fixed at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", société de droit jersiais, ayant son siège social à St Helier, Ordnance House, 31, Pier Road, immatriculée au "Companies Registry" de Jersey (Jersey), sous le numéro 99945,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 avril 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En particulier, la société est autorisée à émettre des titres de dette ou des titres de créances hybrides de toutes natures (à l'exclusion des émissions publiques d'obligations) et libellés en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AB (Holdings) 1 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-et-un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.000,00), divisé en deux cent dix (210) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les deux cent dix (210) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "AGRIFIRMA BRAZIL LIMITED", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-et-un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Capital autorisé

Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,00), pour porter le capital social de son montant de vingt-et-un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.000,00) à dix millions vingt-et-un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.021.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

L'assemblée peut décider de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B); dans ce cas, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle un gérant a autrement droit, chaque gérant, secrétaire, ou autre dirigeant de la société (autre que toute personne - dirigeant ou non - engagée par la société en tant qu'auditeur) doit être indemnisé par la société de tous les coûts, frais, pertes et dépenses engagés par lui dans l'exécution et / ou l'exercice de ses fonctions et / ou de l'exercice de ses pouvoirs et / ou de tout frais y relatif y compris toute responsabilité encourue par lui en tant que défendeur, au cours de toute procédure civile ou pénale, pour laquelle un jugement est rendu en sa faveur ou au terme duquel il est acquitté ou toute autre procédure aboutissant à une absence de violation de toute obligation lui incombant ou dans le cadre de toute requête pour laquelle le tribunal le décharge de toute responsabilité pour négligence, défaillance, faute de gestion, ou abus de confiance envers la société.

La société peut acquérir et maintenir pour chaque gérant, secrétaire ou autre dirigeant de la société une assurance contre toute responsabilité encourue par ces gérant, secrétaire ou autre dirigeant en cas de négligence, défaillance, faute de gestion ou abus de confiance envers la société ou en cas de tout manquement relatif à ses obligations, pouvoirs ou fonctions.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de la Loi, dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à treize mille deux cent soixante-douze euros quatre-vingt-dix cents (EUR 13.272,90).

Décisions de l'associé unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants A est fixé à un.

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Julio BESTANI, administrateur de sociétés, né à Buenos Aires (Argentine), le 18 mars 1972, demeurant à AR-CP 1001 Buenos Aires, oficina 721, Piso 7mo, Leandro N. Alem 928.

2.- Le nombre des gérants B est fixé à deux. Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née à Luxembourg, le 24 juin 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3.- La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Exceptionnellement, pour cause d'urgence, l'associé unique autorise le gérant de catégorie B Monsieur Jean FABER, prénommé, à signer seul la procuration requise pour représenter la société dans tous actes en vue de la constitution de sociétés au Brésil et/ou pour acquérir des parts sociales ou actions de sociétés au Brésil, pour assister à toutes assemblées générales y compris celles appelées à modifier des statuts, pour représenter la société au Brésil notamment auprès de toutes autorités fédérales, étatiques ou municipales, registres civils et/ou commerciaux, notaires, chambres de commerce, administrations fiscales, pour toutes affaires judiciaires, pour représenter la société auprès de la Banque Centrale du Brésil; le texte de ladite procuration, en anglais et en portugais, est annexé au présent acte, signé "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008. LAC/2008/15608. — Reçu à 0,50%: soixante-six euros quatorze cents (€ 66,14).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008073658/227/307.

(080083830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 5 mai 2008 à 8.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN S.A., au poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Noël DIDIER au poste de Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073288/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 15 mai 2008 à 9.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et Gustave RAPPAZ, administrateurs.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Fiduciaire HRT, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073293/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008074083/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06718. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Diffusion Funéraire Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.492.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RC n ° B 84 426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de DIFFUSION FUNERAIRE LUXEMBOURGEOISE (RCS n ° B 98.492) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature

LE DOMICILIAITAIRE

Référence de publication: 2008074884/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.450,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Norwich Union Life and Pension Limited, incorporated under the laws of England and Wales, with registered office in 2 Rougier Street, York, YO90 1 UU, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03253947;

2. Commercial Union Life Assurance Company Limited, incorporated under the laws of England and Wales, with registered office in St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3 DQ, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 00079678 and

3. CGNU Life Assurance Limited, incorporated under the laws of England and Wales, with registered office in 2 Rougier Street, York, YO90 1 UU, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 00226742,

all represented by Ms Sabine Hahn, employee, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of three proxies signed on 16 May 2008.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Form, Name. There is established by the three shareholders a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of three shareholders, each owning one third of the shares. The Company may however at any time be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company exists under the name of "Hexagone S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers (here after called "Board of Directors").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hexagone French Regional Property Fund, a mutual investment fund ("fonds commun de placement") organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund"). The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred fifty euros (€ 12,450.-) divided into four hundred ninety eight (498) shares, with a nominal value of twenty-five euros (€ 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euros (€ 600,000,000.-) divided into twenty-four million (24,000,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (€ 25.-).

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital once or several times by issuing shares to the

existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Director(s) and/or Board of Directors. The Company will be managed by one or two Director(s) acting jointly, who need not be shareholders (the "Director(s)") or by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The Director(s) or, as the case may be, the members of the Board of Directors, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who needs not to be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if required by any two Directors.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each

Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors (if any) will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any Director.

Art. 13. Powers of the Directors and/or the Board of Directors. The Director(s) or as the case may be, the Board of Directors, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Law to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director(s), or as the case may be, the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors or any Director (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors or such Director shall make known such personal interest to the Board of Directors or the other Director and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Directors or of any Director therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its single director and in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors or any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Director(s), or as the case maybe, the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Each Director is only liable for the performance of its mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Director(s) or the Board of Directors, as applicable, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, the statutory auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director(s) or the Board of Directors (as the case may be), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any one Director.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 25. Adoption of financial statements . At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director (s) or the Board of Directors, as the case may be, shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law and Luxembourg accounting practice.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (€)	Number of shares	Amount paid-in (€)
Norwich Union Life and Pension Limited	4150	166	4150
Commercial Union Life Assurance Company Limited	4150	166	4150
CGNU Life Assurance Limited	4150	166	4150
TOTAL	12,450.-	498	12,450.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The appearing parties in their capacity as Shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

Mr William GILSON, General Manager, born in Bridgnorth (United Kingdom) on 17 April 1968, with business address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Mr Mark PHILLIPS, Deputy General Manager, born in Dorking (United Kingdom) on 14 May 1965, with business address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Mr Thorsten STEFFEN, Real Estate Product Manager, born in Wiesbaden (Germany) on 20 July 1973, with business address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

2. The registered office shall be at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Norwich Union Life and Pension Limited, constituée sous les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social 2 Rougier Street, York, YO90 1 UU, Royaume-Uni, étant inscrite au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et les Pays de Galles sous le numéro 03253947;

2. Commercial Union Life Assurance Company Limited, constituée sous les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social à St Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3 DQ, Royaume-Uni, étant inscrite au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et les Pays de Galles sous le numéro 00079678 et

2. CGNU Life Assurance Limited, constituée sous les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York, YO90 1 UU, Royaume-Uni, étant inscrite au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et les Pays de Galles sous le numéro 00226742

toutes ici représentées par Madame Sabine Hahn, employée privée, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privée signées le 16 mai 2008.

Lesdites procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant et paraphée "ne varietur", resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par les trois associés une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société est initialement composé de trois associés, chacun détenant un tiers de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Hexagone S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (ci-après dénommé "Conseil d'administration").

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures

provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participations, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion ou au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatifs à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers et plus généralement dans tout bien constitutif d'investissements autorisés de Hexagone French Regional Property Fund, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le "Fonds"). La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoises.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cent cinquante euros (€ 12.450,-) divisé en quatre cent quatre vingt dix-huit (498) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cents millions d'euros (€ 600.000.000,-) divisé en vingt-quatre millions (24.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication, au Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout Administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société autorisé ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Administrateur(s) et/ou Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Administrateur(s), agissant conjointement, associés ou non (le(s) "Administrateur(s)"), ou par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le "Conseil d'administration").

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil d'administration seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire") qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration (s'il y en a) seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Administrateur.

Art. 13. Pouvoirs de(s) Administrateur(s) et/ou du Conseil d'administration. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'administration ou un Administrateur (s'il y en a deux) a ou aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration ou l'autre Administrateur et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle, et en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Chaque Administrateur n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme Administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Administrateur(s) ou, selon le cas, au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Administrateur.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit/établissent les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut/peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêtés les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (€)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (€)
Norwich Union Life and Pension Limited	4150	166	4150
Commercial Union Life Assurance Company Limited	4150	166	4150
CGNU Life Assurance Limited	4150	166	4150
TOTAL	12.450,-	498	12.450,-

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties présentes, agissant en leur capacité d'associés de la Société on adopté les résolutions suivantes:

1. L'associés décident de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer la personne suivante en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

Monsieur William GILSON, General Manager, né à Bridgnorth (Royaume-Uni) le 17 avril 1968, avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Mark PHILLIPS, Deputy General Manager, né à Dorking (Royaume-Uni) le 14 mai 1965, avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Thorsten STEFFEN, Real Estate Product Manager, né à Wiesbaden, (Allemagne) le 20 juillet 1973 avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hahn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, LAC/2008/20418. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros vingt-cinq cents (€ 62,25).

Pr le Receveur (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008074895/220/656.

(080084963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

OCM Luxembourg Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 683.575,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.474.

Par résolution signée en date du 5 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Szymon Dec, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073306/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.300,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.241.

Il résulte d'un contrat de vente daté du 25 février 2008 conclu entre Monsieur Walter VILLA, résidant Via 25 April n. 20, Pozzuolo Martesana, Italie et Monsieur Lorenzo Ernesto FERRARI résidant Via Marconi, Pozzuolo Martesana, Italie que 381 parts sociales de la Société ont été vendues à Monsieur Lorenzo Ernesto FERRARI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073362/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.359.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 19.12.2007

Aus der Generalversammlung vom 19.12.2007 ergeht folgender Beschluss:

- Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds, M. Victor Bolchakov, wohnhaft in L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biver endet mit der Hauptversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29.05.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008073545/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Koan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 86.778.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 13 décembre 2007, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A. a cédé 152 parts sociales à Monsieur Francis URBAN.

Après ladite cession, la répartition des 1.000 parts sociales de la société se présente comme suit:

- Monsieur Francis URBAN	527
- AELSION INVESTISSEMENTS S.A.	473
	<u>1.000</u>

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008073533/1429/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

SWXII, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.107.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Clarendon Nominees Limited, une société avec siège social à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Héliér,
 - 2) Portman Nominees Limited, une société avec siège social à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Héliér,
- toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant L-2551 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à 28 avril 2008.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - objet - dénomination -siège - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

La société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SWXII".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions collectives d'associés

Art. 9. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'assemblée des associés.

Titre V.- Année sociale - bilan - répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit le nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants suivants:

1) Clarendon Nominees Limited, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
2) Portmann Nominees Limited, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.100,- EUR.

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

DONT ACTE

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008. Relation: LAC/2008/19078. - Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008073621/206/126.

(080083805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Valensole S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.373.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 2 juin 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour VALENSOLE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008073771/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 mai 2008

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 6 (six) à 7 (sept).

2. Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né le 27 septembre 1967 dans l'état du Massachussetts (États-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au IL-60606 Chicago (États-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, Suite 2020, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 mai 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour INVENERGY WIND TURBINE EUROPE S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008073768/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Liki Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2008

- Nomination de Madame Patrizia Micucci, domiciliée au 8, Via dei Velieri, Porto Cervo Marina, 07021 Arzachena, Italie, comme administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 05 mai 2008.
Certifié sincère et conforme
LIKIPI HOLDING S.A.
Jean-Michel Hamelle / Alain Tircher
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073523/6326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02381. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.
